



PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, QUE :

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 9 septembre 2024, le règlement suivant :

- « *Règlement numéro 24-1076 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés* »

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau, ou sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://www.villestoneham.com/ma-municipalite/affaires-municipales/reglements-municipaux>.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 10^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Le directeur général
et greffier-trésorier,



Pascal Brulotte